



Frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit de Moneris.

Foire aux questions

Guide de référence

Révisé le 02 octobre 2025

Droits d'auteur © Solutions Moneris, 2025.
Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de stocker dans un système d'extraction ou de transmettre toute partie de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, par photocopie ou enregistrement, ou autre, sans l'autorisation écrite de Corporation Solutions Moneris.

Table des matières.

Foire aux questions	3
Frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit : vue d'ensemble.....	4
Que sont les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit?	4
Dans quelles régions géographiques les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit sont-ils pris en charge?	4
Calcul des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit.....	4
Comment les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit sont-ils calculés?	4
Puis-je appliquer des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit de manière sélective en fonction de la marque de carte?.....	4
Cartes de paiement admissibles	5
Quelles sont les cartes de paiement compatibles avec les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit?	5
Quelles sont les cartes de paiement qui ne sont pas compatibles avec les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit?	5
Activation des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit à votre point de vente	6
Comment puis-je activer les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit à mon point de vente?	6
Transactions admissibles	8
À quelles transactions puis-je appliquer des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit?	8
Remboursements.....	9
Qu'advient-il des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit si je rembourse une transaction qui a fait l'objet de tels frais supplémentaires?	9
Qu'advient-il des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit si je rembourse partiellement une transaction qui a fait l'objet de tels frais supplémentaires?.....	9
Annulations	9
Qu'advient-il des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit si j'annule une transaction qui a fait l'objet de tels frais supplémentaires?.....	9
Soutien aux commerçants	10
Besoin d'aide?	12

Foire aux questions.

Dans cette section, nous répondons aux questions fréquemment posées sur les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit, notamment sur la façon de les appliquer dans votre solution de paiement fournie par Moneris.



Frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit : vue d'ensemble

Que sont les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit?

Les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit sont des frais additionnels ou un montant supplémentaire que vous pouvez facturer à un ou une titulaire de carte lorsque cette personne utilise une carte de crédit admissible (voir Cartes de paiement admissibles à la page 5) pour payer une transaction admissible (voir Transactions admissibles à la page 8) effectuée dans votre point de vente.

Remarque : La fonction de prise en charge des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit doit avoir été activée pour votre point de vente (voir Activation des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit à votre point de vente à la page 6).

Dans quelles régions géographiques les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit sont-ils pris en charge?

Les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit sont pris en charge dans toutes les régions du Canada, à l'exception du Québec.

Calcul des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit

Comment les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit sont-ils calculés?

Pour plus de détails sur le calcul des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit, consultez le document intitulé *Addendum relatif au programme de frais supplémentaires pour les cartes de crédit* (consultez le site <https://moneris.com/fr-ca/soutien/produits/frais-supplementaires-carte-credit> pour en télécharger une copie).

Puis-je appliquer des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit de manière sélective en fonction de la marque de carte?

Vous devez appliquer des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit à chaque marque de carte admissible que vous acceptez dans votre (vos) point(s) de vente (voir Cartes de paiement admissibles à la page 5).

Remarque : Certaines marques de cartes peuvent vous permettre d'appliquer des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit différents en fonction du produit de la marque de carte (pour plus de détails, consultez le document *Addendum relatif au programme de frais supplémentaires pour les cartes de crédit* disponible à l'adresse <https://moneris.com/fr-ca/soutien/produits/frais-supplementaires-carte-credit>).

Cartes de paiement admissibles

Quelles sont les cartes de paiement compatibles avec les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit?

Les marques de cartes **Mastercard**, **Visa**, **American Express**, **Discover** et **UnionPay** sont compatibles avec les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit.

Quelles sont les cartes de paiement qui ne sont pas compatibles avec les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit?

Il n'y aura pas de frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit appliqués à une transaction effectuée avec une **carte prépayée**, une **carte de débit Interac**, une **carte-cadeau** ou une **carte de fidélité**.

Activation des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit à votre point de vente

Comment puis-je activer les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit à mon point de vente?

Voici comment activer les frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit à votre point de vente :

1. Examinez le document intitulé *Addendum relatif au programme de frais supplémentaires pour les cartes de crédit* pour vous familiariser avec les exigences du programme de frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit (consultez le site <https://moneris.com/fr-ca/soutien/produits/frais-supplementaires-carte-credit> pour en télécharger une copie).
2. Avisez-nous (**Solutions Moneris**) 30 jours avant la date à laquelle vous avez l'intention d'activer la fonction d'application de frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit dans votre ou vos points de vente :
 - a. Remplissez et envoyez le formulaire en ligne pour l'inscription au programme de frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit de Moneris (consultez le site <https://go.moneris.com/inscription-frais-supplementaires-paiement-credit> pour accéder à ce formulaire).
 - b. Si un(e) gestionnaire de service de compte de Moneris vous est affecté(e) ou est affecté(e) à votre entreprise, veuillez communiquer directement avec cette personne pour l'informer de votre intention.
3. Avisez **Mastercard** de votre intention d'activer la fonction d'application de frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit dans votre (vos) point(s) de vente :
 - a. Remplissez et envoyez le formulaire en ligne de Mastercard pour la déclaration des frais supplémentaires (consultez le site <https://www.mastercard.ca/fr-ca/formulaire-de-declaration-des-frais-supplementaires-des-commerçants.html> pour accéder à ce formulaire).
4. Activez l'application des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit dans votre (vos) point(s) de vente en utilisant l'une des méthodes actuellement prises en charge :

Si vous utilisez l'API de la Passerelle Moneris pour faciliter la connexion de votre solution de paiement à la Passerelle Moneris :

- a. Ajoutez le code de « Recherche de frais supplémentaires » requis dans votre application client API conformément aux spécifications énoncées dans le *Guide d'intégration de l'API de la Passerelle Moneris* (consultez le site <https://developer.moneris.com/> pour accéder à cette information).

Si vous utilisez l'API de Moneris pour faciliter la connexion de votre solution de paiement à la Passerelle Moneris :

- a. Ajoutez le code de « Recherche de supplément » requis dans votre application client API conformément aux spécifications énoncées dans la section « Définition de l'API » du nouveau Portail de développement de Moneris (consultez le site <https://api-developer.moneris.com/fr/api-details> pour accéder à cette information).

Remarque : Pour des instructions d'intégration étape par étape, reportez-vous au scénario « Frais supplémentaires pour les paiements » dans le nouveau Portail de développement de Moneris (consultez le site <https://api-developer.moneris.com/fr/surcharging> pour accéder à cette information).

Si vous utilisez une intégration Moneris Checkout dans votre solution de paiement :

- a. Connectez-vous à votre magasin Centre de ressources aux commerçants (Passerelle Moneris) et ouvrez le profil Moneris Checkout lié à votre intégration. Ouvrez le module « Paiement », allez dans la section « Frais supplémentaires » puis cochez la case **Activer les frais supplémentaires**. Saisissez le taux des frais supplémentaires à appliquer (jusqu'à concurrence de 2,4 %) dans le champ **% de frais supplémentaires** (format #,##) et enregistrez les réglages modifiés.

*Remarque : Pour des instructions de configuration étape par étape, reportez-vous à la section « Configuration des réglages de paiement du profil » dans le **Guide du configurateur de Moneris Checkout** (consultez le site moneris.com/soutien-passerellemoneris pour accéder à cette information¹).*

¹ Vous pouvez également accéder à ce guide à l'adresse <https://github.com/Moneris/MRC-User-Guide> ou à partir d'un lien vers le guide de référence qui se trouve sur la page de connexion du « Centre de ressources aux commerçants » à l'adresse <https://www3.moneris.com/mpg/>.

Transactions admissibles

À quelles transactions puis-je appliquer des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit?

Vous pouvez appliquer des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit à une transaction d'achat ou de **préautorisation/conclusion de préautorisation**² qui est traitée à votre point de vente, sous réserve des conditions suivantes :

- La fonction d'application de frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit doit avoir été activée pour le point de vente (voir Activation des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit à votre point de vente à la page 6).

*Remarque : La fonction permettant l'application de **frais de commodité** ne doit pas avoir été activée au point de vente³.*

- La transaction doit être effectuée au moyen d'une **carte de crédit admissible** (voir Cartes de paiement admissibles à la page 5).
- La transaction doit être traitée en **dollars canadiens**, avec ou sans l'authentification **3-D Secure** (« 3DS »).

*Remarque : Les données de paiement peuvent provenir de données segmentées par jetons concernant la **carte enregistrée** qui sont stockées dans la chambre forte de Moneris⁴, mais ne peuvent pas provenir d'un **portefeuille électronique** (p. ex, ApplePay ou GooglePay).*

- Le ou la titulaire de la carte doit payer le montant de la transaction dans son intégralité (c'est-à-dire que le ou la titulaire de la carte ne peut pas choisir un paiement sous forme de **Versements Rendus Possibles par Visa**, même si cette fonction est activée au point de vente).
- Préautorisations uniquement : Le montant initial de la préautorisation ne peut pas être augmenté par la suite sous la forme d'une « **autorisation d'augmentation graduelle** » avant la conclusion de la transaction (c'est-à-dire que si la préautorisation est graduellement augmentée, des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit ne seront pas appliqués).

² La transaction de conclusion de préautorisation est également appelée « saisie » ou simplement « conclusion ».

³ La fonction de frais de commodité doit être désactivée pour le magasin Passerelle Moneris par l'entremise duquel la transaction est traitée.

⁴ La chambre forte de Moneris doit être activée pour le magasin Passerelle Moneris par lequel la transaction est traitée.

Remboursements

Qu'advient-il des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit si je rembourse une transaction qui a fait l'objet de tels frais supplémentaires?

Si vous remboursez intégralement une transaction qui a fait l'objet de frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit (voir Transactions admissibles à la page 8), vous devez également rembourser intégralement le montant de ces frais supplémentaires.

Remarque : Pour des détails concernant le remboursement des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit, veuillez consulter le document intitulé **Addendum relatif au programme de frais supplémentaires pour les cartes de crédit** (consultez le site <https://moneris.com/fr-ca/soutien/produits/frais-supplementaires-carte-credit> pour en télécharger une copie).

Qu'advient-il des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit si je rembourse partiellement une transaction qui a fait l'objet de tels frais supplémentaires?

Si vous remboursez partiellement une transaction qui a fait l'objet de frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit (voir Transactions admissibles à la page 8), vous devez rembourser proportionnellement un montant partiel de ces frais supplémentaires.

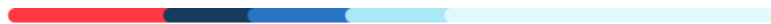
Remarque : Pour des détails concernant le remboursement des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit, veuillez consulter le document intitulé **Addendum relatif au programme de frais supplémentaires pour les cartes de crédit** (consultez le site <https://moneris.com/fr-ca/soutien/produits/frais-supplementaires-carte-credit> pour en télécharger une copie).

Annulations

Qu'advient-il des frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit si j'annule une transaction qui a fait l'objet de tels frais supplémentaires?

Si vous annulez une transaction qui a fait l'objet de frais supplémentaires pour paiement par carte de crédit (voir Transactions admissibles à la page 8), vous devez également annuler le montant total de ces frais supplémentaires.

Soutien aux commerçants.



Obtenez de l'aide en tout temps à Moneris.



Si vous avez besoin d'aide avec votre solution de traitement des transactions, nous sommes toujours là pour vous aider.

Nous ne sommes qu'à un clic.

- Consultez la page <https://moneris.com/fr-ca/soutien/produits/frais-supplementaires-carte-credit> pour télécharger des exemplaires additionnels de ce guide ainsi que d'autres ressources.
- Consultez le site magasin.moneris.com afin d'acheter des fournitures de point de vente et du papier pour les reçus.
- Obtenez des conseils d'affaires, des nouvelles et des tendances sur le secteur des paiements, des témoignages de réussite de clients, ainsi que des rapports trimestriels et des informations en vous connectant à Intelligence Moneris à l'adresse <https://login.moneris.com/fr-ca/login>.

Vous avez besoin de nous sur place? Nous serons là.

Vous n'avez qu'à nous appeler, et l'un de nos techniciens spécialisés se mettra en route. Notre technicien des services sur site vous aidera avec vos terminaux de paiement en assurant à votre entreprise le moins de dérangements possible.

Vous ne trouvez pas ce que vous cherchez?

Appelez en tout temps le centre d'assistance à la clientèle de Moneris en composant le numéro sans frais 1 866 319-7450 ou en écrivant à onlinepayments@moneris.com. Nous serons ravis de vous aider. Vous pouvez également nous envoyer un message sécurisé en tout temps en ouvrant une session Marchand Direct à <https://login.moneris.com/fr-ca/login>.

Besoin d'aide?

Site Web: <https://moneris.com/fr-ca/soutien/produits/frais-supplementaires-carte-credit>

Courriel : onlinepayments@moneris.com

Sans frais : 1 866 319-7450

Inscrivez votre ID de commerçant Moneris ici :

MONERIS, MONERIS PRÊT POUR LES PAIEMENTS & dessin et MARCHAND DIRECT sont des marques de commerce déposées de Corporation Solutions Moneris. APPLE PAY est une marque de commerce d'Apple Inc. déposée aux États-Unis et dans d'autres pays. GOOGLE PAY est une marque de commerce de Google LLC. Kount est une marque de commerce déposée de Kount Inc. Mastercard est une marque de commerce déposée, et les cercles imbriqués sont une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. INTERAC est une marque de commerce déposée d'Interac Inc. DISCOVER est une marque de commerce déposée de Discover Financial Services. AMERICAN EXPRESS est une marque de commerce déposée d'American Express Company. VISA est une marque de commerce qui appartient à Visa International Service Association et est utilisée sous licence.

Toutes les autres marques ou marques de commerce déposées appartiennent à leurs titulaires respectifs.

© 2025 Corporation Moneris Solutions, 3300, rue Bloor Ouest, Toronto (Ontario), M8X 2X2. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de diffuser le présent document, que ce soit en partie ou en totalité, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris par photocopie, sans l'autorisation de Corporation Solutions Moneris.

Le présent document est uniquement fourni à titre informatif. Ni Corporation Solutions Moneris ni l'une de ses sociétés affiliées ne sont responsables de tout dommage direct, indirect, accessoire, consécutif ou exemplaire découlant de l'utilisation de tout renseignement contenu dans le présent document. Ni Moneris, ni l'une de ses sociétés affiliées, ni l'un de ses ou de leurs concédants ou titulaires de licence, prestataires de services ou fournisseurs ne garantit ni ne fait de déclaration concernant l'utilisation ou les résultats découlant de l'utilisation des renseignements, du contenu et du matériel se trouvant dans le présent guide en ce qui a trait à leur bien-fondé, leur exactitude, leur fiabilité ou autrement.

Le présent document n'a pas été autorisé, commandité ou autrement approuvé par Apple Inc.

Votre traitement des cartes-cadeaux est régi par votre entente associée aux services du programme de cartes-cadeaux conclue avec Corporation Solutions Moneris. Votre traitement des cartes de fidélité est régi par votre entente associée aux services du programme de fidélisation conclue avec Corporation Solutions Moneris. Votre traitement des transactions par cartes de débit et de crédit est régi par les modalités de vos ententes associées aux services de traitement des transactions par cartes de débit et de crédit du commerçant conclues avec Corporation Solutions Moneris.

Il vous incombe de suivre en tout temps les procédures de traitement des transactions par carte appropriées. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le **Manuel d'utilisation à l'intention du commerçant** à l'adresse moneris.com/fr-ca/juridiques/modalites-et-conditions ainsi que les modalités de vos ententes associées au traitement des transactions par cartes de débit et de crédit ou aux autres services applicables conclues avec Corporation Solutions Moneris.